

ARRÊTONS LES VIOLENCES

Présentation de ce diaporama conçu par le SDJES de la Vendée pour le réseau des ACM

Ce diaporama est **un outil clé en main** que vous pouvez utiliser en tant que directeur/directrice pour animer une séance de sensibilisation auprès de vos équipes à partir du kit SELMA créée par la Miprof (Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains)

Ce temps ne remplace pas la formation des acteurs. C'est une sensibilisation qui vise à inciter les équipes à se former.

Objectif de la séquence :

- Nourrir une culture partagée de la prévention et de la protection
- Sensibiliser les équipes des ACM à la question des violences sexistes et sexuelles
- Faire passer des messages clés (matérialisés par des encadrés rouges)

Durée : 1h

Si vous avez des questions avant d'animer cette séance de sensibilisation, n'hésitez pas à contacter le SDJES

Les violences sexistes et sexuelles dans les accueils collectifs de mineurs

Présentation du Kit Selma

Le kit de formation « SELMA » est composé d'un court-métrage et d'un guide de formation qui donne les clés pour repérer la stratégie des agresseurs, identifier les différentes formes de violences, comprendre leurs impacts sur les victimes et en reconnaître les signaux, être en capacité d'intervenir pour signaler les violences et protéger les victimes.

Le film court traite de la question centrale du repérage des violences et du signalement.

« SELMA » est un kit de formation composé d'un **court-métrage réalisé par Johanna Bedeau** et d'un **livret de formation** à destination de toutes les personnes impliquées dans l'organisation, l'encadrement et l'animation d'ACM. Sa conception a été pilotée par la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof) sous la direction de Roxana Maracineanu, secrétaire générale de la Miprof et de la Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA) sous la direction de Thibaut de Saint Pol, directeur de la DJEPVA.

Sa conception a réuni un collectif d'expertes et d'experts au sein des administrations de l'Etat, des organisateurs d'ACM, de professionnelles et professionnels du secteur Jeunesse, de la protection des femmes contre les violences et de l'enfance.

Les violences sexistes et sexuelles dans les accueils collectifs de mineurs Présentation du Kit Selma



le film - le kit de formation



Les violences sexistes et sexuelles dans les accueils collectifs de mineurs

- Qu'est-ce qui vous a le plus frappé dans la situation montrée dans le film, et pourquoi ?
- Comment avez-vous perçu le comportement des différents personnages (victime, agresseur, témoins, adultes) ?
- Comment vous projetez-vous dans ce type de situation si elle se produisait dans votre propre ACM ?

ARRÊTONS LES VIOLENCES

Données chiffrées

> **114 100** victimes de violences sexuelles en 2023
enregistrées par la police et la gendarmerie

> **85 %**
étaient des femmes ou des filles

> **57 %** (soient 65 300)
étaient mineures, dont 81 % de filles

Source : SSMSI, base des victimes de crimes et délits, 2023 dans la [Lettre n°22 de l'Observatoire national des violences faites aux femmes](#)

Données chiffrées des violences sexistes et sexuelles dans un ACM

En ce qui concerne les ACM, des données spécifiques existent bien que le nombre de violences sexuelles déclarées soit limité. Ces données montrent que les violences peuvent être commises aussi bien par un mineur que par un adulte encadrant.

> **153** des 526 évènements graves⁴ déclarés sur 2023-2024
concernaient des violences sexuelles

> **92**
du fait d'un encadrant

> **61**
entre personnes mineures

Pour rappel, dans la majorité des cas, les violences sexuelles sont commises dans le cercle de la famille ou de l'entourage proche (voisinage, loisirs, cadre scolaire, etc.).

> **Toutes les 3 minutes**
un-e enfant est victime d'inceste, de viol
ou d'agression sexuelle en France

Source : CIIVISE, 2022

> **5,4 millions**
de personnes déclarent avoir subi des
violences sexuelles avant 18 ans
8 sur 10 sont des femmes

Source : INSERM-CIASF

L'ACM peut être le lieu de repérage de violences dans le cercle familial qui doivent également faire l'objet de signalements.

> Toutes les 3 minutes

un·e enfant est victime d'inceste, de viol
ou d'agression sexuelle en France

Source : CIIVISE, 2022

LES INFRACTIONS AUXQUELLES VOUS POUVEZ ETRE CONFRONTE-E-S DANS UN ACM	EXEMPLES
<p>Agression sexuelle Constitue une agression sexuelle autre que le viol, toute atteinte sexuelle sans pénétration et non bucco-génitale, commise par violence, contrainte, menace ou surprise.</p>	Frottements, pincements de fesses, mains posées sur les cuisses, baisers forcés
<p>Bizutage Le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants ou à consommer de l'alcool de manière excessive, lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaire, sportif et socio-éducatif.</p>	Demander à la victime de se déshabiller, de lécher la terre, d'avaler des insectes
<p>Captation, enregistrement et transmission de paroles ou d'images présentant un caractère sexuel sans l'accord de l'autre personne Il s'agit du fait de filmer, d'enregistrer ou de diffuser sans le consentement d'une personne des photos, des conversations à caractère sexuel. Même si l'envoi a été consenti, il faut en plus le consentement de la personne concernée pour leur diffusion au public ou à un tiers.</p>	Enregistrer les propos à caractère sexuel d'une personne à insu, filmer sous la jupe d'une femme dans une cabine d'essayage, revenge porn
<p>Harcèlement moral 2 hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des propos ou comportements répétés par un seul auteur ; • Par plusieurs auteurs sur une même victime de manière concertée ou non caractérisant une répétition 	Cyberharcèlement de meute
<p>Harcèlement sexuel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des propos ou comportements répétés à connotation sexuelle ; • L'envoi de messages à caractère sexuel ou sexiste par plusieurs personnes utilisant les réseaux sociaux (cyberharcèlement de meute) ; • Les pressions graves dans le but d'obtenir une faveur sexuelle. 	Propositions sexuelles, attitudes ou gestes suggérant un acte sexuel, sifflements, bruitages obscènes, messages dégradants
<p>Outrage sexiste et sexuel Le fait d'imposer à une personne tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soit porte atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant ; • Soit crée à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. 	Commentaires désobligeants sur le genre féminin, proposition sexuelle à une inconnue
<p>Propositions sexuelles à un-e mineur-e par un moyen de communication électronique (pédopiégeage/grooming) Le fait pour un majeur de faire des propositions de nature sexuelle à un-e mineur-e de moins de 15 ans ou à une personne se présentant comme telle en utilisant un moyen de communication électronique.</p>	
<p>Publication d'un montage à caractère sexuel réalisé avec les paroles ou l'image d'une personne sans son consentement Il est interdit de diffuser un montage à caractère sexuel réalisé avec les paroles ou l'image d'une personne, sans son accord. Il est également interdit de diffuser un contenu visuel ou sonore à caractère sexuel généré par une intelligence artificielle et reproduisant l'image ou les paroles d'une personne, sans son accord. Ces faits sont punissables s'il n'apparaît pas à l'évidence qu'il s'agit d'un montage ou s'il n'en est pas expressément fait mention.</p>	Deepfake, photomontage à caractère sexuel, deepnude
<p>Viol Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise.</p>	Pénétration vaginale, introduction d'un doigt dans l'anus, cunnilingus ou fellation imposée

**violences sexistes
sexuelles : de quoi
parle-t-on ?**

**ARRÊTONS
LES
VIOLENCES**

Les violences sexistes et sexuelles dans les accueils collectifs de mineurs

Qui sont les victimes de violences sexistes et sexuelles ?

Statistiquement, les femmes et les enfants (filles et garçons) représentent la quasi-intégralité des victimes de violences sexistes et sexuelles.

Il n'existe pas de profil type de victime. Les études épidémiologiques et l'expérience des associations de terrain montrent que les agresseurs repèrent et ciblent leur victime dans tous les milieux.

Dans tous les cas, les victimes ne sont jamais responsables des violences qu'elles subissent, peu importe leur tenue vestimentaire, leur état physique ou psychologique, leurs propos, leur comportement ou leur âge. Seul l'agresseur est responsable.

Les violences sexistes et sexuelles dans les accueils collectifs de mineurs Qui sont les agresseurs ?

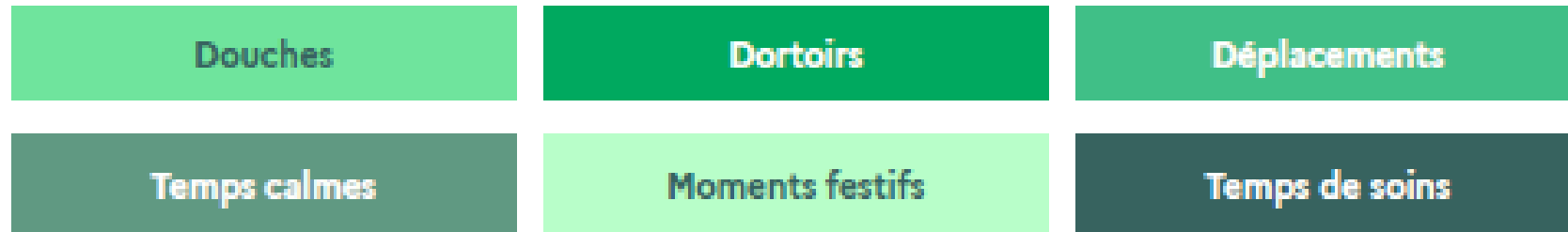
Statistiquement, les agresseurs sont quasi-systématiquement des hommes. Il n'existe pas de profil type de l'agresseur qui commet des violences sexuelles : tous les âges et toutes les catégories socioprofessionnelles sont concernées.

En ACM, les violences sexistes et sexuelles peuvent être le fait :

- d'un membre du personnel sur un ou une mineure accueillie ;
- d'un mineur accueilli sur une victime également mineure ;
- d'un membre du personnel sur une victime également membre du personnel ;
- d'un mineur accueilli sur une personne encadrante.

Les violences sexuelles entre enfants ne doivent jamais être banalisées. Il ne s'agit pas d'un jeu, d'un défi, d'une découverte du corps, mais de violences.

Les violences sexistes et sexuelles dans les accueils collectifs de mineurs Où les violences peuvent avoir lieu?



Dans les ACM, la présence de relations de confiance, de proximité ou de dépendance, souvent renforcée par le contexte et la vie collective, l'éloignement des familles, le dépaysement (pour les séjours) et/ou le cadre ludique, peut être instrumentalisée par les agresseurs.

Les violences sexistes et sexuelles dans les accueils collectifs de mineurs Où les violences peuvent avoir lieu?

Les enfants peuvent être en besoin d'affection. Cette demande peut s'exprimer par des câlins, des gestes tendres ou des besoin de proximité.
Les adultes ont la responsabilité de poser un cadre clair et compréhensible qui respecte l'intimité de chaque enfant et les règles de vie collective.
Répondre à ces besoins affectifs ne signifie pas forcément des gestes d'affections.

Les violences sexistes et sexuelles dans les accueils collectifs de mineurs Quels sont les mécanismes de violences ?



“Tu sais, moi, ça fait 15 ans que je fais ce job. Les mômes, je commence à les connaître... les petits qui sont plus fragiles, qui ont des angoisses, moi je les capte tout de suite et je fais tout pour qu'ils se sentent à l'aise, rassurés.”

Les violences sexistes et sexuelles dans les accueils collectifs de mineurs

Quels sont les mécanismes de violences ?

La notion de secret chez les enfants

L'agresseur utilise la notion de secret pour assurer le silence de l'enfant.

Il est donc important de sensibiliser les plus jeunes aux notions de « bon » et de « mauvais » secret.

Un « bon » secret est un secret qui ne cause aucun danger. Il est souvent lié à une surprise agréable.

Un « mauvais » secret est un secret qui rend malheureux, qui provoque de la peur, de l'inquiétude, de la culpabilité ou de la honte chez l'enfant. C'est un secret dangereux pour lui.

Les violences sexistes et sexuelles dans les accueils collectifs de mineurs

Quelles sont les conséquences des violences sur les victimes ?

Les violences sexistes et sexuelles entraînent des conséquences multiples et visibles, observables à travers les comportements, l'état physique ou psychologique des victimes. Elles entraînent de graves problèmes de santé physique, mentale et sexuelle pour les victimes. Elles peuvent notamment être la cause de maladies, de handicaps ou les aggraver.


Ces conséquences peuvent perdurer tout au long de la vie, notamment si les victimes ne sont pas ou sont mal prises en charge.

Les violences sexistes et sexuelles dans les accueils collectifs de mineurs Repérer – Ecouter

En cas de doute/suspicion, si vous détectez des signaux de violences, il est fortement recommandé d'aborder le sujet des violences avec la victime : les personnels d'encadrement sont légitimes à en parler.

La question idéale n'existe pas, la meilleure est celle qu'on se sent capable de poser.
Cela contribue à déjouer la stratégie de l'agresseur qui impose le silence et à garantir un environnement sain et sécurisé.

Cet échange avec la victime doit être proposé par une personne de confiance.
Idéalement, il faut deux personnes pour ne pas créer de situation anxiogène en reproduisant un schéma « un contre un ».



Exemple : est ce
quelqu'un t'a fait du
mal ?

ARRÊTONS LES VIOLENCES

Que dire ?

Ce qu'il faut dire
À une victime majeure



*Je vous crois
Vous n'y êtes pour rien
Vous n'êtes pas seule
Rien ne justifie la violence
La loi interdit et punit les violences
L'agresseur est le seul responsable
Je vais vous aider/accompagner*

Ce qu'il faut dire
À une victime mineure



*Tu es courageux-se de me dire tout cela
Cette personne n'a pas le droit de te faire ça
Ce qu'on t'a fait s'appelle de la violence
La violence n'est pas de ta faute
La loi interdit et punit les violences
Il existe des personnes qui peuvent t'aider
Tu as bien fait de m'en parler
Je vais tout faire pour te protéger*

Ce qu'il ne faut pas dire
À une victime majeure



*Poser des questions intrusives (« vous vous êtes fait violer ? »)
Pourquoi vous n'avez rien fait ?
Pourquoi vous n'avez rien dit ?
Pourquoi vous avez continué à travailler dans ce centre de loisirs ?
C'est un malade
Vous vous rendez compte de ce qu'il vous fait subir ?*

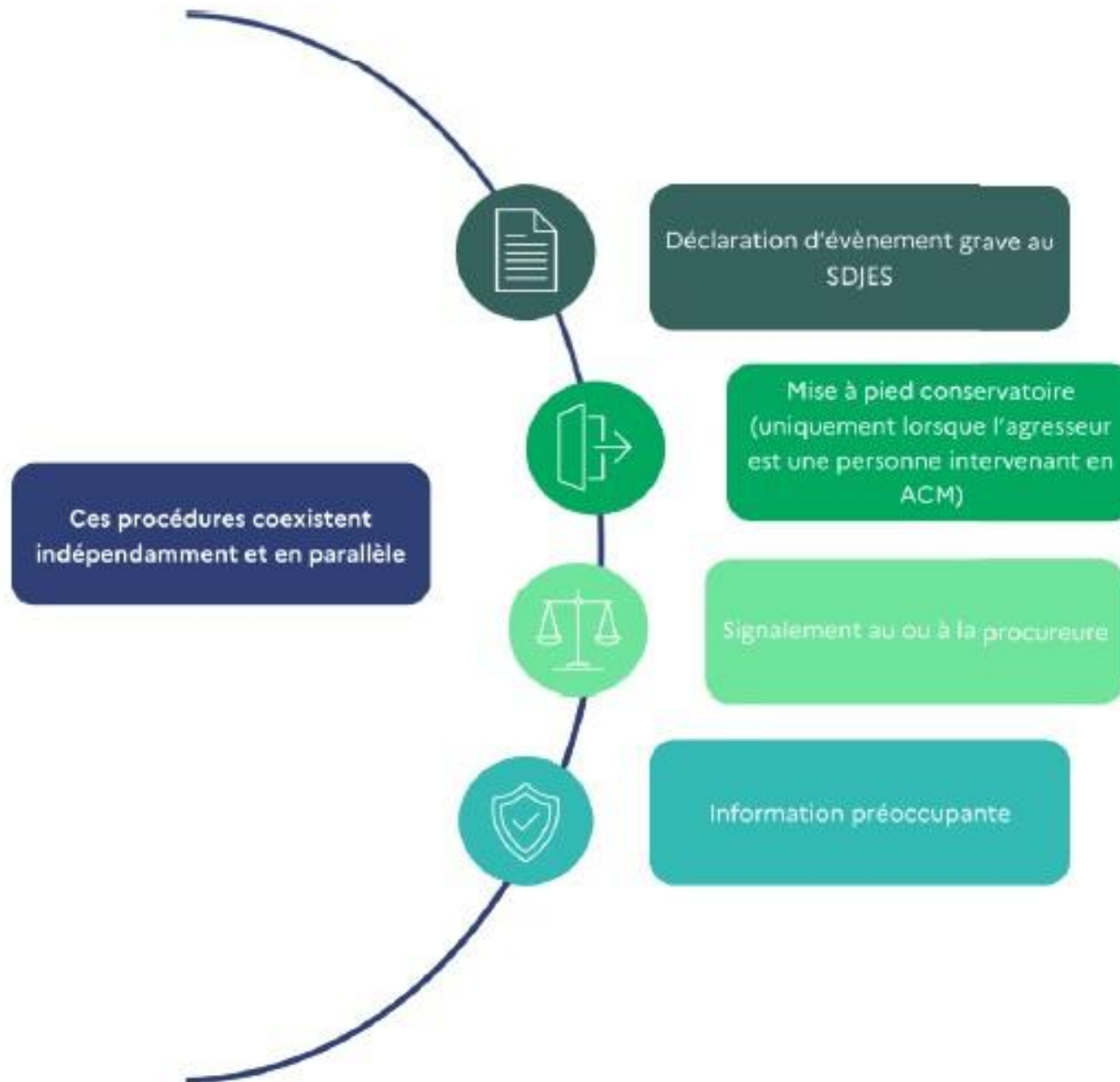
Ce qu'il ne faut pas dire
À une victime mineure



*Ce n'est pas grave
Je vais garder ton secret
Je n'en parlerai à personne, cela va rester entre toi et moi
Tout va s'arranger
Est-ce que tu as fait quelque chose ou mis une tenue qui lui a donné des mauvaises idées ?
Ce n'est pas grave, il est jeune et déficient, il va oublier
Réglez cela entre vous, je ne veux pas en entendre parler*

ARRÊTONS LES VIOLENCES

Signaler - Protéger



Il n'est pas de la responsabilité des encadrants des ACM d'enquêter ou de s'assurer que les faits dénoncés sont vrais.

**ARRÊTONS
LES
VIOLENCES**

Les violences sexistes et sexuelles dans les accueils collectifs de mineurs Prévenir les violences

- Par le contrôle de l'honorabilité
- La formation des acteurs : organisateur et équipe
- La charte de l'animateur
- Le respect de l'intimité et gestion des espaces
- Les projets éducatif et pédagogique : intégrer l'égalité filles-garçons, la déconstruction des stéréotypes et la notion de consentement.

**Le consentement, c'est Libre, Eclairé, Spécifique et Révocable à tout moment.
Le principe absolue : seul un OUI est un OUI**

**ARRÊTONS
LES
VIOLENCES**

**Les violences sexistes et sexuelles
dans les accueils collectifs de mineurs
Prévenir les violences**

**Chaque professionnel est un maillon essentiel de la
chaîne de protection.**

**Votre vigilance, votre écoute et votre courage peuvent
contribuer à changer les choses**



**Les violences sexistes et sexuelles
dans les accueils collectifs de mineurs
Prévenir les violences**

Contact SDJES de la Vendée

**02.53.88.25.39
acm-sdjes85@ac-nantes.fr**